



Mémoire adressé à

Madame Michèle D. Biron, présidente de la Commission du conseil municipal sur le
développement culturel et la qualité de vie

dans le cadre de la

Consultation publique sur le Plan d'action 2010-2014 du Réseau Accès culture

par le

Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec

Montréal, le 14 mai 2010

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec est heureux de participer à cette consultation de la Ville de Montréal et d'apporter sa contribution au Plan d'action 2010-2014. Le RCAAQ endosse tout à fait la mission du réseau ainsi que les composantes de l'action municipale que sont la médiation et l'accompagnement. De même, nous sommes toujours heureux de lire que les orientations artistiques de la municipalité sont « la diffusion culturelle professionnelle, la pluridisciplinarité, l'ouverture à la relève, aux disciplines de pointe et aux nouvelles pratiques. » Il est satisfaisant en effet de voir Montréal s'arrimer aux courants nouveaux de l'art contemporain.

Le réseau des maisons de la culture et des centres culturels montréalais revêt une grande importance pour la diffusion des œuvres des artistes montréalais et québécois en art actuel. La grande majorité des expositions vues dans ce réseau sont de qualité professionnelle et présentent certains des meilleurs artistes provenant de la relève ou ayant des carrières bien établies. La dispersion de ces lieux de diffusion dans l'ensemble des quartiers de Montréal permet au public de proximité de rencontrer les courants principaux de l'art contemporain. Nous croyons donc que le réseau joue convenablement son rôle de diffuseur public. Par le passé, une certaine disparité avait été observée entre les centres culturels et les maisons de la culture, notamment au chapitre du paiement des droits d'auteur, alors que plusieurs centres culturels avouaient ne pas disposer des budgets nécessaires. À la suite des fusions municipales, Montréal a intégré dans son réseau les centres culturels de certaines municipalités intégrées. Le Plan d'action affirme que les conditions offertes aux artistes sont ou doivent être similaires à celles qu'offraient jusqu'alors les maisons de la culture. Il est heureux que cette intention s'applique à l'ensemble des lieux de diffusion du Réseau.

L'offre

Au chapitre de l'offre, nous approuvons cette recommandation d'augmenter au même niveau l'offre culturelle dans les arrondissements qui sont en deçà de l'indice utilisé, fixé dans le cas des expositions à un ratio de 0,1 exposition par mille habitants. L'ensemble des lieux de diffusion qui ont une programmation régulière atteint le taux moyen de 12 expositions par année (179 expositions dans 15 lieux), un taux qui apparaît raisonnable. Puisque quatre arrondissements ne présentent aucune activité d'expositions, l'intention du Plan d'action de donner la possibilité à ces arrondissements d'offrir à leurs concitoyens un service similaire au reste de la région montréalaise apparaît comme une nécessité. De même, les offres de résidences aux artistes devraient être développées, là où le cadre le permet.

La demande

Au niveau de la demande, puisque les maisons de la culture ont un mode de fonctionnement qui s'étend sur douze mois, il est intéressant de lire l'intention d'augmenter les heures d'ouverture des lieux de diffusion à quarante-deux heures par semaine et la durée des expositions à quatre semaines. Il faut s'assurer toutefois que cette dernière mesure ne signifiera pas une diminution du nombre des expositions, ce qui apparaîtrait contreproductif pour les artistes qui seraient moins nombreux à montrer leurs travaux. D'autre part, il est question dans le Plan d'action d'augmenter les occasions d'échange du public avec les artistes pour atteindre une cible de 20% des activités accompagnées. Si ce but est légitime, cela signifiera aussi que les artistes devront être à la disposition du public plus longtemps. Des mesures de compensation, sous forme d'honoraires, sont-elles prévues d'ici 2014, du type de celles décrites plus bas et mises en place dans les centres d'artistes?

Car le Plan d'action met l'emphase sur la quantité d'expositions et leur durée sans trop tenir compte de l'impact sur les artistes. Typiquement, et notamment dans un centre d'artistes, chaque rencontre avec l'artiste est rémunérée au taux minimum de 150\$; lorsqu'il s'agit d'un atelier, le taux s'établit à environ \$300. Un atelier de trois heures peut nécessiter plus de douze heures de conceptualisation, de préparation et d'évaluation : sur une base d'honoraires de 30 \$ l'heure, un artiste devrait toucher près de 450 \$ par atelier. De plus, la diffusion ne se limite pas aux expositions, mais inclut parfois la tenue de colloques et d'autres rencontres parfois même en partenariat avec un centre d'artistes, car les maisons de la culture sont bien équipés pour ce type d'activité.

D'autre part, la Direction du développement culturel a mis en place deux programmes d'intervention auprès des clientèles sensibles, en partenariat avec les expertises des organismes culturels. Le programme de *Partenariat culture et communauté* et le *Programme montréalais d'action culturelle* permettent aux centres d'artistes notamment de développer des programmes de sensibilisation à l'art actuel auprès de différents publics. On note cependant que le maximum des subventions offertes, bien que s'élevant à 15 000 \$ et 20 000 \$ respectivement, n'arrivent à couvrir qu'une partie du salaire et des honoraires des animateurs-artistes; il reste peu ou pas d'argent pour les autres dépenses admissibles. Même s'il n'est pas mentionné dans le Plan d'action, il faudrait songer à améliorer ces deux programmes (en augmentant les maximums) qui ont démontré leur utilité et leur impact lors d'interventions auprès de la communauté des utilisateurs des maisons de la culture.

Les équipements

Il apparaît évident que l'urgence doit être mise sur la construction de nouvelles salles d'exposition, alors que 31% des arrondissements en sont dépourvues, selon les données de l'étude de Art-Expert. Les cibles prévues dans le cadre du Plan 2010-2014 de doter six arrondissements d'une salle d'exposition professionnelle et d'en mettre deux autres à niveau se conjuguent bien avec la préoccupation de mettre en place « un programme architectural décrivant les normes professionnelles à implanter dans le réseau en cas de financement par le Forum des équipements culturels. » Montréal et ses arrondissements s'assureront ainsi de garder et d'améliorer le niveau de professionnalisme qu'exige l'art actuel. Il est à souhaiter que ce futur programme architectural inclut aussi des éclaircissements sur les équipements spécialisés que requièrent plusieurs expositions lorsqu'il s'agit d'utiliser les nouvelles technologies. À ce chapitre aussi, Montréal doit rester en phase avec son époque.

D'autre part, la mise à niveau de certaines salles existantes ne pourra que rendre justice à la qualité de leur programmation. On pense en particulier à la maison de la culture du Plateau Mont-Royal où il faut traverser la salle d'exposition pour atteindre la salle de spectacles. Les responsables de ce lieu majeur de diffusion font des miracles pour harmoniser deux programmations qui s'interpénètrent parfois malaisément.

Les ressources

À fréquenter les maisons de la culture de Montréal, du moins celles avec lesquelles on est le plus familier, Plateau Mont-Royal, Frontenac, Côte-des-Neiges, Mercier, on constate vite que la qualité de la programmation repose sur le professionnalisme des agents culturels et sur celui que dégage également le Service du développement culturel lorsqu'il s'agit de proposer des choix à chaque lieu de diffusion. La maison de la culture Frontenac entre autres est associée depuis plusieurs années à nombre de partenariats avec d'autres lieux pour la présentation ou la diffusion d'importants événements d'art.

C'est pourquoi également, les ressources se doivent d'être améliorées. Notamment, toute la question du paiement des droits d'exposition aux artistes des arts visuels ou des arts médiatiques doit être revue, selon la suggestion qui en est faite dans le Plan d'action. On y apprend que le droit moyen s'élève à 798 \$ par exposition solo. Le Plan suggère d'augmenter ce droit de 50%, ce qui, à 1 200 \$, le ferait plafonner encore une fois trop au dessous du droit actuellement fixé par la Canadian Artists Representation/Front des artistes canadiens (CARFAC) lequel s'élève à 1 591 \$. Pourquoi Montréal ne rejoindrait-elle la cohorte des centres d'artistes et des musées qui acceptent de plus en plus d'offrir ces tarifs aux artistes exposants?

Il y a trois ans les musées canadiens (ce qui n'incluait pas les musées québécois obligatoirement) ont signé une entente avec CARFAC portant sur la recommandation de tarifs minimums à leurs membres, alors fixés à 1 500 \$. Bien que cette entente suscite encore des discussions sur son bien fondé (pour arriver à finaliser les négociations, CARFAC a accepté de diminuer de 200 \$ le barème minimum qui s'élevait à 1 700 \$ en 2007), elle peut démontrer à la Ville de Montréal, le consensus établi autour du paiement de droits d'exposition. Enfin, que la Ville de Montréal se rallie au barème minimum de CARFAC ne pourra qu'encourager d'autres villes et d'autres diffuseurs à faire de même et améliorer la situation socio-économique des artistes des arts visuels et des arts médiatiques.

Il est donc primordial que Montréal se dote d'une politique de cachet, tel qu'il est suggéré dans le Plan d'action. De même, l'augmentation des heures d'ouverture des salles d'exposition à 42 heures/semaine prouverait que la Ville entend poursuivre ses politiques d'accès qui l'ont vue améliorer les heures d'ouverture des bibliothèques qui sont passées de 34 heures/semaine à 51 heures/semaine, comme aime le répéter si souvent le maire Gérald Tremblay!

Suivi et coordination

Le Plan d'action nous rappelle que « le caractère unique d'Accès Culture réside dans la notion de réseau... (et qu'il s'agit) d'un regroupement de diffuseurs municipaux qui adhèrent volontairement à un réseau. » Tout en relevant de leur arrondissement respectif, chaque lieu de diffusion est soutenu dans « sa démarche d'actualisation (et) dans ses activités régulières. » La signification précise en étant que les programmations des maisons de la culture et des centres culturels sont le résultat de choix effectués par chaque lieu auprès d'un pool d'activités qu'offre ou que suggère la Division de l'action culturelle.

Il ne nous semble pas qu'il y ait lieu de remettre en question cette façon de procéder. On s'épargne ainsi de devoir lancer de multiples appels d'offres aux artistes, même si on aimerait mieux connaître quels sont les critères mis de l'avant par la DACP pour effectuer ses choix artistiques. Mais la qualité des expositions et des événements demeure un élément indéniable du travail de diffusion et d'animation culturelle qu'ont entrepris les maisons de la culture montréalaises.

Conclusion

Les conclusions du Plan d'action, à l'effet de continuer à doter les territoires montréalais de lieux de diffusion professionnels et d'améliorer la présentation des œuvres et les conditions faites aux artistes obtiennent notre accord. Terminons en précisant toutefois que les droits d'exposition doivent recevoir un meilleur niveau de paiement que ce qui est actuellement proposé afin que Montréal rattrape un retard qu'on est tenté de qualifier d'historique.

Par Bastien Gilbert, pour le RCAAQ